

A.12.1 PRÉVENTION

1

MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PREVENTION DECHETS

Soutien aux associations et organismes
pour l'animation et/ou des outils de
communication



NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

- Actions d'intérêt général de sensibilisation, de formation et d'information (particuliers, scolaires, associations,...), manifestations ayant pour objectif de promouvoir la prévention de la production de déchets
- Outils de sensibilisation, de formation et d'information (particuliers, scolaires, associations, ...).

BÉNÉFICIAIRES

- Associations dont l'objet statutaire fait référence à des activités d'ordre environnemental/nature et jardin, de défense du consommateur exercées dans un but d'intérêt général, d'éducation à la citoyenneté (centres sociaux,...)
- Organismes ou autres associations : analyse au cas par cas

CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)

- Principaux objectifs des actions et outils :
 - Promotion de comportements individuels de consommation engendrant moins de déchets
 - Développement de la gestion domestique des déchets organiques (compostage individuel, jardinage durable,...)
 - Réduction de la production de papier
 - Autres objectifs au cas par cas
- Concertation entre le bénéficiaire de l'aide et la collectivité compétente en matière de collecte des déchets.
- Un plan d'intervention précis décrivant l'action envisagée doit être présenté (objectifs recherchés, partenaires, temps passé, calendrier de mise en œuvre,...)

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- Demande écrite sollicitant une subvention du Département accompagnée d'une délibération de l'organisme le cas échéant
- Imprimé de demande de subvention
- Copie des statuts de l'association et récépissé de déclaration à la préfecture (en cas de première demande) le cas échéant
- Rapport moral d'activités concernant l'exercice écoulé,
- Situation financière de l'association,
- Relevé d'identité bancaire.
- Note explicative comprenant :
 - Un plan d'intervention précis décrivant l'action envisagée (objectifs recherchés, partenaires, temps passé, calendrier de mise en œuvre, ...)

A.12.1 PRÉVENTION

1

MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PREVENTION DECHETS :

Soutien aux associations et organismes pour l'animation et/ou des outils de communication

- Un plan de diffusion des outils de communication précis doit être présenté (objectifs recherchés, partenaires, modalités de diffusion, ...)
- Mention du logo du Département, et d'un logo spécifique à la prévention déchets en Seine-Maritime proposé par le Département le cas échéant

TAUX D'INTERVENTION – MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

Répartition des subventions par la Commission Permanente au cas par cas, après examen de la demande d'aide

- Un plan de diffusion des outils de communication
- Un budget prévisionnel, un plan de financement et un devis estimatif

AIDES COMPLÉMENTAIRES

Néant

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Environnement